ne fage prudent de garder la réserve pour le moment.

Il paraît qu'une dépêche du général Augusti annonce l'extension de l'insurrection fomentée par Aguinaldo et d'autres chefs qui avaient fait leur soumission.

Le général Augusti dit avoir complété les défenses de Manille par terre et avoir concentré les forces européennes à l'abri des lignes espagnoles.

Pour le moment, il n'est pas question d'entreprendre des hostilités, si l'ennemi attaque.

Le ministre de la marine ira à Cadiz pour juger de l'état de l'escadre et des préparatifs dans l'arsenal de Cadiz.

Il sera accompagné par le marquis Comillas, président de la Compagnie transatlantique, qui a fourni la plupart des croiseurs auxiliaires.

Séance secrète de la Chambre

Madrid, 9 juin. — La Chambre a tenu une longue séance au cours de laquelle les chefs de tous les partis sont venus exposer leurs programmes en vue d'une intervention des puissances ou de la continuation de la guerre à outrance. Leurs décisions de cette conférence ont été tenues secrètes.

A la Chambre

DANS LES COULOIRS

Paris, 8 juin. — Les couloirs de la Chambre but encore été très agités aujourd'hui, tous les groupes étaient convoqués afin d'arrêter la conduite à tenir pour l'élection du bureau définitif et tous les députés avaient répondu à la convocation. Certains même se sont successivement rendus à plusieurs réunions différentes, non point, comme on pourrait le croire, par une erreur bien excusable de la part des débutants peu familiarisés avec le train-train parlementaire, mais parce que, en réalité, ils sont inscrits à deux et même à trois groupes de nuance à peu près équivalente. En sortie que si l'on fait la récapitulation des députés ayant assisté à chaque réunion, le total dépassera notablement le chiffre des membres de la Chambre ; d'où l'impossibilité dans laquelle on se trouve d'établir aucune statistique permettant de formuler un pronostic sérieux.

La journée de demain ne suffira sans doute pas à former le bureau définitif. Pour la présidence, deux candidatures seulement se trouvent en présence et les partisans de chacun d'eux devant voter en masse, il se peut que l'élection soit faite au premier tour, car il n'y aura pour ainsi dire pas de voix perdues.

Par contre, pour les quatre sièges de vice-présidents, pour les huit secrétaires et les trois questeurs, l'opération promet d'être beaucoup plus laborieuse. On sait, en effet, qu'aux deux premiers tours la majorité absolue est nécessaire et que les candidats ne peuvent être élus à la majorité relative qu'au troisième tour. Il faut donc compter sur une dizaine de scrutin. Dans ces conditions, une partie des ballottages devra forcément être renvoyée à une seconde séance. Tout porte à croire que celle-ci aura lieu vendredi, auquel cas la Chambre ne se réunirait pas samedi. Elle siégerait seulement lundi pour achever le bureau ou pour, si l'on en a fait le bureau définitif, cette seconde séance sera présidée par M. Georges Leygues, l'autre vice-président provisoire.

On comprend comme très probable que la Chambre n'abordera les interpellations sur la politique générale que lundi prochain.

Les républicains progressistes

En prévision de l'élection du bureau définitif de la Chambre qui aura lieu demain, le groupe des républicains progressistes s'est réuni ce matin à la Chambre pour choisir les candidats à ceux des sièges qu'ils revendiquent.

La réunion qui comptait 150 membres, était présidée par M. Georges Leygues. Un des cinq membres du comité directeur qui, on le sait, doivent présider à tour de rôle.

Pour la présidence, la candidature de M. Paul Deschanel, qui est d'ores et déjà posée, n'a plus été remise en question.

La réunion revendique deux sièges de vice-présidents sur quatre ; quatre sièges de secrétaires sur huit, et deux sièges de questeurs sur trois.

Elle a désigné :

Pour la vice-présidence : MM. Georges Leygues, déjà vice-président provisoire de la Chambre, et Camille Krantz.

Pour le secrétariat : MM. Drake et Sauzet, députés sortants, réélus, et MM. Ordinaire et Sommellier, députés nouveaux.

Pour la questure : MM. Lechevallier et Perrier (Savoie).

Le comité directeur négociera avec les bureaux des autres groupes de gauche en vue d'arriver à un accord pour une liste unique si c'est possible.

Les autres groupes

Le groupe radical socialiste, ou extrême gauche, a choisi M. Meusieur comme candidat à la vice-présidence, MM. Berteaux et Dubief comme candidats au secrétariat, M. Pajot comme candidat à la questure.

La gauche démocratique, ou ancienne gauche radicale, a désigné comme candidats M. Sarrien pour la vice-présidence, MM. Ruau et Rajon pour le secrétariat. Elle laisse à ses membres leur liberté d'action pour le choix des questeurs.

Ajoutons que les groupes radicaux maintiennent la candidature de M. Henri Brisson à la présidence.

Le groupe Isambert revendique un siège de vice-président et présente pour ce siège M. Isambert.

Enfin le groupe antisémite et le groupe socialiste revendiquent chacun un siège de secrétaire. C'est la candidature de M. Jourde que les socialistes proposent.

De sorte qu'à l'heure actuelle il y a beaucoup plus de candidatures posées que de sièges disponibles.

Il y a encore la droite, le groupe des républicains indépendants ou ralliés, et les députés n'appartenant à aucun groupe, dont on ne connaît pas jusqu'ici les prétentions.

Les bureaux des groupes de gauche doivent d'ailleurs se réunir pour essayer d'établir un accord ; sinon, il faudra de nombreux tours de scrutin pour constituer le bureau de la Chambre.

Accord impossible

Les bureaux des différents groupes se sont réunis à cinq heures en vue de discuter les termes d'un accord au sujet des candidats aux diverses fonctions autres que celles de président.

Mais après une discussion de trois quarts d'heure, les bureaux ont dû se séparer sans avoir pu arriver à une entente. Une nouvelle réunion aura lieu demain matin.

La déclaration ministérielle

Aux renseignements que nous avons donné hier sur les intentions de M. le président du Conseil, nous ajoutons que M. Méline, dès demain, fera des déclarations à la Chambre, à l'occasion de l'élection de M. Hillairet, Bourgogne, est tout coupé.

M. Méline fera connaître qu'au cas où sa politique serait approuvée, il reconstituerait son cabinet sur les bases les plus larges, d'après les indications qui lui seront fournies, tant par les votes des 8 et 9 juin, que par les déclarations elle-même et le jeu des scrutins destinés à la clore.

M. Méline n'aura pas besoin de recevoir une nouvelle investiture du président de la République, car tous ses collègues ont déjà mis leurs démissions à sa disposition.

Le droit d'accroissement

Péronne, 8 juin. — Le fisc fait vendre le couvent des Sœurs Clarisses qui refusent d'acquiter le droit d'accroissement.

LE RENDEMENT DES IMPOTS

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects, ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois de mai 1898.

Les résultats accusent une plus-value de 8,438,400 fr., par rapport aux évaluations budgétaires, et une augmentation de 9,236,000 fr., par rapport à la période correspondante de 1897.

Par rapport aux évalutions budgétaires, il y a une plus-value sur : l'enregistrement, 3,192,500 francs ; l'impôt sur les opérations de Bourse, 34,500 ; l'impôt de 1 0/0 sur les valeurs mobilières, 427,000 ; les douanes, 1,131,900 ; les contributions indirectes, 2,906,000 ; les sucres, 795,000 ; les postes, 852,800 ; les télégraphes, 385,400 ; les tabacs, 1,000,500.

Les moins-values portent sur : le timbre, 1,400,500 fr. ; les sels 220,000 ; les contributions indirectes diverses, 600,000.

Par rapport au mois de mai 1897, il y a augmentation sur : l'enregistrement, 790,000 fr. ; le timbre, 321,000 ; l'impôt sur les opérations de Bourse, 36,000 ; les douanes, 5,397,000 ; les contributions indirectes, 1,038,000 ; les sels, 56,000 ; les sucres, 91,000 ; les contributions indirectes (monopoles), 398,000 ; les postes, 504,800 ; les télégraphes, 254,700 ; les téléphones, 455,500 ; l'impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières, 500,000 fr.

LA SÉRIE ROUGE

Peugniez et Schneider

Paris, 8 juin. — Peugniez a été incarcéré à la Santé dans une cellule où il y a d'autres détenus, de façon à ce qu'il ne puisse attenter à ses jours.

Dès son entrée en cellule, il a fallu s'occuper de soigner sa blessure qui, sans mettre sa vie en danger, est néanmoins assez grave.

La balle qu'il s'est tirée dans le palais se trouve placée à plus de cinq centimètres de profondeur et comme elle a été mâchée, il se produit une complication : le côté le plus large est au fond, ce qui va obliger le chirurgien à élargir l'orifice de la plaie.

L'opération devant pu être faite de suite ; mais, étant donné l'état de faiblesse où se trouvait Peugniez, qui a supporté les sondages avec beaucoup de courage, on a décidé qu'elle n'aurait lieu qu'aujourd'hui. Le prisonnier sera endormi, l'opération devant être très douloureuse.

Par ce fait, la reconstitution du crime est forcément reculée à plusieurs jours.

Le cas de Schneider

L'assassin de la rue Saint-Denis est toujours à l'infirmerie de la prison de Mulhouse.

D'après les renseignements que M. Corbefert son état est beaucoup plus satisfaisant que celui de Peugniez et son rétablissement complet n'est que l'affaire de quelques jours.

On a craint un instant que Schneider, qui est Alsacien d'origine, n'ait pas été naturalisé Français. Mais, renseignements pris, il a fait son service militaire et il a été libéré bien de nationalité française et son extradition ne peut être refusée.

Elle demandera, croit-on, une quinzaine de jours de formalités, car, en Allemagne comme en France, il y a une ad-mi-nis-tra-tion, nécessitant des monceaux de paperasses.

Pour activer la marche, M. Bulhand, juge d'instruction chargé de l'affaire, a remis sa demande d'extradition pour Schneider au ministère de la justice, lequel l'a communiquée au ministère des affaires étrangères qui la fera parvenir à destination par voie diplomatique.

Deux autres Assassinats

Au Perreux. — Le cordonnier féroce A coups de fusil

Un cordonnier, Alexandre Bouquet, âgé de 61 ans, qui occupe une échoppe, 101 bis, avenue de Nogent, au Perreux, avait eu de fréquentes discussions avec un garçon boucher de vingt ans, Henri-Emile Gallye, demeurant 8 bis, rue du Transit.

— Ce garçon là, dit-il à plusieurs reprises, j'aurai sa peau !

Hier, dans la matinée, il avait avec lui une non-nommée Marguerite Bouvier, ouvrière, et dans la journée il se trouve très surexcité. Le soir, vers dix heures et demie, l'aperçevant, il court chercher un fusil, et de sa boutique, il le guette. Au moment où le garçon boucher passe en face de l'échoppe, le cordonnier tire. La balle atteignit le malheureux en pleine poitrine, le tuant net.

Se barricadant aussitôt dans son échoppe, l'assassin menaça de tuer le premier qui s'approcherait. On dut aller chercher les gendarmes de Nogent, qui, après un siège en règle s'emparèrent du forcené. On l'a conduit ce matin au Dépôt.

Entre camarades — A coup de couteau.

Un homme de peine, âgé de 66 ans et originaire de Senlis, Alphonse Rave, occupant avec un ouvrier emballeur, Gustave Steingel, âgé de 42 ans, sujet luxembourgeois, une chambre, 29, rue des Orteaux. Les deux hommes passaient hier la soirée ensemble et rentraient chacun avec vers minuit et demi.

Que se passa-t-il alors entre eux ? Sondain les voisins furent réveillés par un cri strident et le bruit d'un corps tombant sur le parquet ; en même temps, la porte de la chambre s'ouvrait : Ravé, tenant encore un couteau à la main, se précipitait dans les escaliers, ouvrait la porte d'entrée et disparaissait dans la rue.

On pénétra dans la chambre et on trouva étendu sans vie, au milieu de la pièce, le corps de Steingel.

Le malheureux avait été tué net d'un coup de couteau qui avait perforé le cœur.

M. Carpin, commissaire de police du quartier, fit aussitôt prévenir le parquet. Le corps a été envoyé à la Morgue.

Ce matin, à neuf heures, Alphonse Ravé a été arrêté dans un débit de vins de la rue Letort.

Un procès sensationnel

Paris, 8 juin. — Un procès sensationnel *sui generis* a la 9e chambre correctionnelle, procès qui a duré 3 heures en vue de discuter les termes d'un accord au sujet des candidats aux diverses fonctions autres que celles de président.

Mais après une discussion de trois quarts d'heure, les bureaux ont dû se séparer sans avoir pu arriver à une entente. Une nouvelle réunion aura lieu demain matin.

La déclaration ministérielle

Aux renseignements que nous avons donné hier sur les intentions de M. le président du Conseil, nous ajoutons que M. Méline, dès demain, fera des déclarations à la Chambre, à l'occasion de l'élection de M. Hillairet, Bourgogne, est tout coupé.

« Je n'étonne que la direction faite payer un franc pour aller voir au premier étage la Femme Pétomane. Celle-ci qui n'a pas même l'excuse d'être jolie, imite la sœur musique en question en moyen d'un soufflet qu'elle diminue dans sa poche. C'est un ultra-vigoureux, une fumisterie de mauvais goût que la direction a tort de patronner. »

Attendu que la requérante ne reproche pas au rédacteur son appréciation sur le genre d'exhibition et d'exercices auquel elle se livre, mais bien l'accusation dirigée contre elle d'une supercherie pour tromper le public, et que les spectateurs croyant, ce qui est rigoureusement exact, qu'elle exploite un dans naturel viennent en toute sécurité, que l'exposé, mais qu'il en serait autrement s'ils pouvaient penser qu'un moyen d'un stratagème, d'un manifeste par exemple, elle arrive à produire les effets qui piquent leur curiosité.

En conséquence, Mlle Angèle Thiébeau réclame trois mille francs de dommages-intérêts et l'insertion du jugement à intervenir dans cinq journaux.

Me Lagasse, le nouveau député de Nérac, assiste Mlle Angèle Thiebeau. Me Henri Coulon se présente pour les prévenus.

La catastrophe de Gouesnou

Brest, 8 juin. — L'instruction relative à la catastrophe du chemin de fer de Gouesnou, est entrée dans la phase active.

Les responsabilités définitives sont établies. Il en résulte que MM. Morvan, chef de train, et Malon, chef d'exploitation des lignes de Brest à Lannilis et Ploudalmezeau, seront seuls poursuivis.

Tous les blessés sont actuellement hors de danger.

Accident de cheval à un officier

Saumur, 8 juin. — Un grave accident vient d'arriver à M. Laloy, lieutenant au 14e d'artillerie. Il se promenait à cheval avec plusieurs camarades, quand, arrivé à hauteur des prairies qui bordent la route de la Ronde, quand sa monture se précipita tout à coup dans un fossé.

Le malheureux cavalier a été relevé sans connaissance, avec une profonde blessure au front. On l'a aussitôt conduit à l'hôpital où le docteur a déclaré qu'il avait une fracture du rocher avec enfoncement de matière, ce qui donne de sérieuses inquiétudes.

NOUVELLES ETRANGÈRES

Les troubles de Belfast

Londres, 8 juin. — Les troubles provoqués par les orangistes de Belfast se sont reproduits, hier soir, et les troupes qui avaient été renvoyées dans leurs cantonnements ont dû prêter de nouveau main-forte à la police : celle-ci a eu 103 agents blessés, quelques-uns grièvement ; plus de 100 civils ont été atteints ; l'hôpital en a pour y être soignés ; 70 arrestations ont été opérées.

On s'accorde à reconnaître que les nationalistes n'ont nullement pris l'offensive et qu'ils se sont bornés à commémorer de la manière usuelle, par une procession à Hannahstown, la mort des martyrs de l'indépendance irlandaise tombés en 1798.

Cette manifestation devait d'autant moins prendre un caractère sectaire que ce sont en grande partie des protestants presbytériens qui commandaient les insurgés et il y a cent ans et qui prirent part aux affaires d'Antrim et de Baltinahinch ; de plus, ce furent des troupes catholiques, les milices de Monaghan, qui réprimèrent ce mouvement.

Les causes du conflit qui s'est produit à Belfast, de même qu'en 1893 et en 1886 (pour ne parler que des deux dernières fois qu'il a pu, donc, théoriquement, des causes politiques. Mais en fait, l'antagonisme religieux des deux races qui peuplent l'Irlande s'y est violemment affirmé.

La procession nationaliste devait suivre, pour se rendre à Hannahstown, lieu du meeting où M. Dillon devait avoir annoncé l'intention de prendre la parole, la voie de Fall's road, parallèle à celle de Shankhill road, qui est située en plein quartier orangiste : les « vrais Belfast » n'ont pas voulu tolérer, sans résistance, à proximité de leurs demeures, une démonstration ayant pour but d'honorer la mémoire de nombreux traîtres qui avaient trahi la cause de l'indépendance française de l'Irlande. Ils se sont rués en chantant le *Rule Britannia*, sur les cinq mille nationalistes conduits par leurs prêtres et sur les quelques centaines de leurs frères de foi. Celle-ci a fait largement usage de ses bâtons, ce qui explique le grand nombre de blessés.

LA SITUATION POLITIQUE

EN AUTRICHE

Vienne, 8 juin. — Les journaux considèrent la situation intérieure comme grave et reprochent le bruit d'une dissolution prochaine du Reichsrath.

Plusieurs croient à la probabilité de la démission du cabinet ou d'un remaniement ministériel.

Les organes allemands déclarent que, s'ils n'obtiennent pas le retrait des ordonnances sur les langues, ils continueront la lutte.

LA BELGIQUE

La conférence sur les sucres A BRUXELLES

Bruxelles, 7 juin. — La séance d'inauguration de la conférence des sucres s'est ouverte, ce matin. Le baron Lambermont, ministre d'Etat belge, a souhaité la bienvenue aux délégués au nom du ministre des affaires étrangères absent.

Après une allocution de M. de Smet de Nayer, ministre des finances belge, le bureau a été constitué. M. de Smet de Nayer a été nommé président. Le comte d'Arenberg, ambassadeur d'Allemagne et doyen d'âge du corps diplomatique, a été nommé vice-président.

Les commissaires spéciaux : MM. Janssens, directeur à l'administration des contributions directes, douanes et accises, du ministère des finances, et J. Brunet, chef de division au ministère des affaires étrangères.

La conférence s'est ajournée à vendredi. Les délégués de la conférence des sucres seront reçus à dîner ce soir par M. de Favereau, ministre des affaires étrangères.

Dernière Heure

La « Cloche du Rhin »

A L'OPÉRA

Paris, 8 juin. — L'Opéra a donné hier soir, mercredi, la 1re représentation de la *Cloche du Rhin*, drame lyrique en 3 actes de MM. Montorgueil et Blumenthal, musique de M. Samuel Rousseau. M. Samuel Rousseau est un prix de Rome, et aux termes de son cahier des charges, l'Académie nationale de musique était tenue de lui commander un ouvrage.

Le scénario ne manque pas d'intérêt. Il se passe sur les bords du Rhin vers le Ve siècle et nous fait assister aux luttes du roi germain Hatto avec les chrétiens qu'il déteste. Mais Hatto a un fils qui heureusement a le cœur plus tendre, ce qui nous vaut de beaux duos d'amour entre Konrad et la jeune chrétienne Herrine. On assiste à la lutte du fanatisme avec la religion nouvelle. Et la cloche qui sonne la mort de Hatto, sonne aussi la fin des dieux germaniques remplacés par le Christ.

Nous ne conterons pas dans tous ses détails cette légende poétique qui finit par le triomphe de l'amour divin, de l'amour infini qui unira deux êtres jeunes et beaux dans l'éternité. La partition est l'œuvre d'un compositeur qui connaît son métier ; l'orchestration est étoffée. M. Samuel Rousseau, sans perdre de vue l'évolution de la musique moderne, sait se servir des anciennes formules avec habileté. On a applaudi souvent, surtout pendant les deux premiers actes ; le 3e seul a paru un peu terne.

L'interprétation est excellente : Mlles Aïtes et Heglon ; MM. Voguet, Noté et Bartet. La *Cloche du Rhin* est convenablement montée par l'Opéra ; c'est une tentative très honorable pour l'Opéra.

T. H.

Chronique Electorale

L'élection du canton Nord-Est de Lille

Dans son numéro de mardi soir, le *Nouvelliste*, après avoir reproduit l'ordre du jour par lequel les républicains de gouvernement avaient adopté la candidature Fauchille, annonçait qu'il répondrait le lendemain à la déclaration de guerre de l'*Echo du Nord*.

Or, dans la *Dépêche* de mercredi matin, le dit ordre du jour était bien encore reproduit, mais la phrase annonçant une réponse pour le lendemain avait été supprimée, et, effectivement, aucune réponse ne paraissait dans le *Nouvelliste* d'hier soir.

Il est donc probable que les pourparlers ont été repris entre le comité de gouvernement et les quelques personnes qui, d'après l'*Echo*, constituent le comité libéral.

On nous assure que un dépit de sa déclaration hautaine, « que ses amis avaient coutume d'agir sérieusement et que le choix de M. Battet-Rogez était définitif », la *Dépêche* se rallierait à la candidature Fauchille.

Il est vrai que les affiches de M. Battet-Rogez sont déjà apposées sur les murs de la circonscription. Mais, il paraît que tout cela ce ne sont que les phases d'une bataille (?) comédie préparée à l'avance par le comité de gouvernement et le comité libéral.

Reste à savoir si les électeurs accepteront qu'on se moque d'eux à ce point.

Au Cateau

Après quarante-huit heures — car ni la *Dépêche* d'hier, ni le *Nouvelliste* d'avant-hier n'en avaient souffle mot — la *Dépêche* a découvert que l'éloge que nous avons fait de notre confrère M. Séauve-Evaisy, prouvait notre tendance à nous « identifier avec le socialisme. » Or a, on le voit, à la *Depêche*, plus d'imagination que de sentiments confraternels.

Eh bien ! nous pouvons assurer au journal clérical — ce que nous savons pour plus d'un des lecteurs de la *Dépêche* du *Recueil*, et que nos relations soient plus amicales avec M. Séauve-Evaisy qu'avec M. Henri Langlais — que si ce dernier était d'aventure candidat, nous n'hésitérions pas à rendre justice à son réel talent et à reconnaître que nous aurions un candidat électif beaucoup mieux que les parfaites nullités (Loyer, Servire, Roger fils ou gendre) auxquelles le parti clérical confie le soin de le représenter.

Et, en accomplissant cet acte de vérité et de confraternité, nous ne croirions point nous « identifier » avec le cléricalisme.

Le Dossier de protestation

CONTRE L'ÉLECTION DE M. MASUREL

M. Masurel avons-nous dit est l'élu de la corruption.

Sûrs, ce qui nous avons avancé est chose archi-prouvée par le formidable dossier de protestation qui été constitué, malgré toutes les entraves, en dépit de toutes les manœuvres qui se sont continuées avant comme après l'élection.

Il a fallu mettre les huissiers en campagne pour obliger certaines municipalités cléricales à légaliser les signatures de leurs administrés.

Lorsqu'elles se sont rendu compte que nous allions les obliger à aller jusqu'au bout de notre droit, c'est alors seulement qu'elles ont songé à remplir la mission qui rentre dans leurs attributions, et parce qu'on leur a fait remarquer que persister dans leur condamnable attitude tournerait davantage encore à la confusion de M. Albert, député de Bousbecques.

Ah ! ils ne sont pas rassurés, MM. les réactionnaires ! Ils sentent très bien qu'ils sont en mauvaise posture, aussi cherchent-ils à parer le coup en inventant, pour les mettre à la charge de M. Dron, de prétendus faits de pression à l'endroit des vieillards de l'Hospice. *Croix et Journal de Roubaix* nous chantaient la même chanson, hier.

Comme c'est fort cela, hein ! M. Dron a suffisamment fait de bien aux vieillards des Hospices depuis de nombreuses années pour n'avoir point besoin d'exercer de pression sur eux.

L'immense majorité des hospitalisés vénèrent M. Dron qui est leur bienfaiteur et ils ont pour lui la plus vive reconnaissance.

A la dernière réunion du Casino, au premier rang des auditeurs on apercevait plusieurs vieillards des hospices qui pleuraient à chaudes larmes en entendant M. Dron faire justice des infamies dont il était abreuvé par ses adversaires cléricaux.

Laissons MM. les réactionnaires à leurs calomnies intéressées ; quant à nous, républicains, nous confiance en notre bon droit.

L'heure de la justice sonnera bientôt !

Chronique Régionale

LES ÉLECTIONS CANTONALES

PAS-DE-CALAIS

Conseil Général. — Série sortante

Arrondissement d'Arras

Arras-Nord. — M. Emile Legrelle, maire d'Arras (conseiller général dudit canton depuis 1878). Electeurs inscrits : 5,550.

Arras-Sud. — M. Joseph Loloup, propriétaire à Arras (conseiller général dudit canton depuis 1878). Electeurs inscrits : 5,290.

Beaumetz-les-Loges. — M. Th. Rose, député, propriétaire à Arras (conseiller général dudit canton depuis 1886). Electeurs inscrits : 5,898.

Vimy. — M. Taillandier, député, maire de Fresnoy (conseiller général dudit canton depuis 1877). Electeurs inscrits : 6,061.

Vitry-en-Artois. — M. André Evrard, adjoint au maire de Corbehem (conseiller général dudit canton depuis 1886). Electeurs inscrits : 6,810.

Arrondissement de Béthune

Béthune. — M. Mahieu-Derasse, négociant à Béthune (conseiller général dudit canton depuis 1892). Electeurs inscrits : 7,463.

Camblain. — M. Leroy, maire de Cambrin (conseiller général dudit canton depuis 1886). Electeurs inscrits : 7,042.

Carvin. — M. de Clercq, maire d'Oignies (conseiller général dudit canton depuis 1870). Electeurs inscrits : 9,812.

Lillers. — M. Delelis, maire de Lillers (conseiller général dudit canton depuis 1895). Electeurs inscrits : 5,302.

Arrondissement de Boulogne

Boulogne (Nord). — M. Baudelocque, décédé, ancien maire de Boulogne (conseiller général dudit canton depuis 1886). Electeurs inscrits : 7,450.

Boulogne (Sud). — M. M. Adam, propriétaire à Boulogne (conseiller général depuis 1892). Electeurs inscrits : 8,254.

Calais (N.-O.) — M. Dewavrin, ancien maire de Calais, conseiller général dudit canton depuis 1887. Electeurs inscrits : 8,490.

Calais (S.-E.) — M. Poissey-Platian, agriculteur à Marck, conseiller général dudit canton depuis 1892. Electeurs inscrits : 8,000.

Desvres. — M. Vincent-Defosse, maire de Desvres, conseiller général dudit canton depuis 1892. Electeurs inscrits : 3,165.

Arrondissement de Montreuil

Campagne. — M. Guyot-Lalignt, maire d'Equemicourt (conseiller général dudit canton depuis 1886). Electeurs inscrits : 4,174.

Etaples. — M. Jules Moleux, juge honoraire au tribunal de la Seine (conseiller général dudit canton depuis 1886). Electeurs inscrits : 7,174.

Montreuil. — M. Bailly, maire d'Ecuires (conseiller général dudit canton depuis 1888). Electeurs inscrits : 5,163.

Arrondissement de Saint-Omer

Ardres. — M. Brémart, maire de Louches (conseiller général dudit canton depuis 1885). Electeurs inscrits : 4,115.

Audruicq. — M. Bourot, maire de Zutkerque (conseiller général dudit canton depuis 1885). Electeurs inscrits : 4,708.

Fauquembergues. — M. Jonnart, député, maire de Fléchin (conseiller général dudit canton depuis 1886). Electeurs inscrits : 3,192.

Arrondissement de St-Pol

Avesnes-le-Comte. — M. Amédée Petit, président du tribunal civil du Havre (conseiller général dudit canton depuis 1885). Electeurs inscrits : 3,614.

Le Parcq. — M. Carpentier, maire de Noyelles-les-Humières (conseiller général dudit canton depuis 1889). Electeurs inscrits : 2,790.

Saint-Pol. — M. Georges Oros, conseiller général dudit canton depuis 1875). Electeurs inscrits : 4,188.

Conseils d'arrondissement. —Série sortante

Arrondissement d'Arras

Bapaume. — M. Léonce Waile, maire de Gerville (conseiller d'arrondissement dudit canton depuis 1892). Electeurs inscrits : 3,418.

Bertincourt. — M. Aug. Lecomte, maire de Hâplincourt (conseiller d'arrondissement dudit canton depuis 1892). Electeurs inscrits : 4,141.

Croisilles. — M. Ch. Demaillie, ingénieur civil, industriel à Saint Leger (conseiller d'arrondissement dudit canton depuis 1892). Electeurs inscrits : 4,735.

Marquion. — M. Aug. Hary, maire d'Oisy-le-Verger (conseiller d'arrondissement dudit canton depuis 1892. Electeurs inscrits : 4,907.

Pas. — M. Vaillant, propriétaire à Fonquevillers (conseiller d'arrondissement dudit canton depuis 1889). Electeurs inscrits : 3,406.

Arrondissement de Béthune

Houdain — M. G. Brasme, industriel à Noeux-les-Mines, conseiller d'arrondissement dudit canton depuis 1892. Electeurs inscrits : 10,696.

Lillers. — M. Ch. Delacourt, maire de Laventie, conseiller d'arrondissement dudit canton depuis 1895. Electeurs inscrits : 4,656.

Norrent-Fontes. — M. Dupuis, fabricant de sucre à Lens (conseiller d'arrondissement dudit canton depuis 1886), et M. Dufresnes, ingénieur, maire de Lièvin (conseiller d'arrondissement dudit canton depuis 1892). Electeurs inscrits : 17,414.

Norrent-Fontes. — M. Hodbert, maire d'Isbergues (conseiller d'arrondissement dudit canton depuis 1884). Electeurs inscrits : 7,084.

Arrondissement de Boulogne

Guines. — M. Dupuis, maire de Guines (conseiller d'arrondissement dudit canton depuis 1892). Electeurs inscrits : 3,414.

Marquise. — M. Cornet d'Elzon, maire de Marquise (conseiller d'arrondissement dudit canton depuis 1892). Electeurs inscrits : 3,651.

Samer. — M. Lefebvre, maire de Saint-Léonard (conseiller d'arrondissement dudit canton depuis 1892). Electeurs inscrits : 5,526.

Arrondissement de Montreuil

Frugès. — M. Prévost, maire de Frugès (conseiller d'arrondissement dudit canton depuis 1886), et M. Annequin, adjoint au maire de Fressin (conseiller d'arrondissement dudit canton depuis 1886). Electeurs inscrits : 3,361.

Hesdin. — M. Charles-Dupuis, maire de Monriez (conseiller d'arrondissement dudit canton depuis 1885), et M. Ed. Ridoult, maire de Caumont (conseiller d'arrondissement dudit canton depuis 1886). Electeurs inscrits : 3,302.

Huequiers. — M. Dacrocq-Merlin, maire de Wismes (conseiller d'arrondissement dudit canton depuis 1892). Electeurs inscrits : 2,668.

Arrondissement de Saint-Omer

Aire. — M. Bienaimé, notaire à Aire, (conseiller d'arrondissement dudit canton depuis 1886). Electeurs inscrits : 4,251.

Lumbres. — M. Vandômes, maire de Vandringhem (conseiller d'arrondissement dudit canton depuis 1886). Electeurs inscrits : 4,142.

Saint-Omer (Nord). — M. Lafosseda, industriel, maire de Houlle (conseiller d'arrondissement dudit canton depuis 1886), et M. Ed. Pierret, négociant, à St-Omer (depuis 1886). Electeurs inscrits : 4,053.

Saint-Omer (Sud). — M. Bouchez, adjoint au maire de Saint-Omer (depuis 1892), et M. Felix Platiau (depuis 1869). Electeurs inscrits : 5,666.

Arrondissement de Saint-Pol

Auxy-le-Château. — M. Hio-Dupuy, maire de Savy-Berlette (depuis 1892). Electeurs inscrits : 3,217.

Auxi-le-Château. — M. P. Dercourt, maire d'Auxi-le-Château (depuis 1886), et M. Ernest Jouvenel, adjoint au maire de Ligny-sur-Canche (depuis 1880). Electeurs inscrits : 4,100.

Heuchin. — M. Salmon, industriel à Pernes (depuis 1889), et M. Martin, maire de Nedonchel (depuis 1886). Electeurs inscrits : 3,583.

***

Dans crreeurs, que nos lecteurs auront d'eux-mêmes rectifiées, se sont glissées dans notre énumération des conseillers généraux sommis au renouvellement dans l'arrondissement de Valenciennes.

Il faut lire : Douvrax est industriel à Condé et non pas, comme on l'a imprimé, à Cambrai.

M. Defline, indiqué comme conseiller sortant, a été remplacé il y a quelques mois par M. Ernest Pottier, maire d'Anzin. C'est donc M. Pottier qui est sortant cette année.

Dans l'arrondissement de Cambrai il s'agit de remplacer M. Simons et non M. Seydoux.

Chronique Locale

ROUBAIX

Une visite à l'Hospice et à l'Hôtel-Dieu

Hier matin, MM. Milbéo, adjoint au maire de Roubaix et Baillenx, conseiller municipal, tous deux membres de la commission des hospices, se sont rendus à l'hospice de Barbieux qu'ils ont visité.

Dans l'après-midi, ils se sont rendus à l'Hôtel-Dieu.

Ces visites avaient pour but des dispositions à prendre en vue de diverses modifications à faire pour le bien-être des pensionnaires.

Un vol de couvertures

Mardi, les nommés Jean Capocen, 25 ans, maçon, et Palmyre Burbure, 32 ans, journalière, demeurant tous deux rue de la Basse-Mouque, ont été arrêtés sous l'inculpation d'un vol de trois couvertures au préjudice d'un sieur Sienne.

Tous deux ont été déroulé au dépôt du 3e arrondissement.

Mordu par un chien enragé

Hier matin, vers onze heures et demie, un ouvrier de la meunerie Jouvelle, rue Condorcet, M. Henri Declercq, âgé de 30 ans, a été mordu par un chien enragé.

Ce chien de petite taille s'était introduit dans le magasin. Declercq voulut le prendre pour le jeter dehors, mais il fut mordu assez profondément au pouce gauche.

On put saisir le chien qui fut porté à l'abattoir et tué. M. Boittiaux, vétérinaire, qui l'a examiné, a déclaré qu'il était atteint de la rage. M. Declercq se rendra à Lille où il suivra le traitement Pasteur.

Fin de la grève du tissage Tennynck frères

Dans notre dernier numéro nous avons dit que 150 tisserands de chez Tennynck s'étaient mis en grève par suite d'une augmentation très forte d'amendes. Cette grève a pris fin hier matin. Tous les ouvriers sont rentrés à l'atelier à six heures et demie.

Enfants perdus et retrouvés

Hier après-midi, deux enfants de trois ans et trois ans et demi, Fernand et Gustave Lacroix, demeurant chez leurs parents, rue des Filatures, 91, se sont égarés en sortant de l'école maternelle de la rue Pierre-de-Roubaix.

Ils ont été retrouvés rue Monge et reconduits chez leurs parents, vers six heures du soir.

Un accident

Un accident s'est produit mardi après-midi, rue Claude-Lorrain.

Un ouvrier cordonnier, Auguste Vandicastel, était monté sur un chariot chargé de briques, lorsque par suite d'un faux mouvement, il glissa et tomba sur la chaussée, se désarticulant le bras gauche et se contusionnant la tête. Le blessé a reçu des soins et a été reconduit en voiture à son domicile.

A propos de la décoration de M. le commandant Despatures

Nos concitoyens savent que le M. le commandant Victor Despatures, président de la XXIIe fête fédérale de gymnastique qui a eu lieu à Roubaix en juin 1897, a été fait chevalier de la Légion d'honneur à St-Etienne par M. le Président de la République.

M. Despatures a été dimanche matin l'objet de nombreux témoignages de sympathie.

A onze heures, il était salué par officiers du Cercle militaire, se sont rendus en grande tenue à son domicile rue de Lille.

M. le capitaine Couvreur lui a adressé au nom des officiers du cercle ses sincères félicitations.

M. Despatures les a remerciés par quelques paroles.

A midi, les membres du conseil d'organisation de la 23e fête fédérale et de la *Roubaisienne*, s'y sont rendus à leur tour.

M. Pennel, président de la société, a pris la parole et prononcé le discours suivant :

« Mon commandant et cher président,

Je suis heureux d'être l'interprète du comité d'organisation de la XXIIIe fête fédérale de gymnastique et de la Roubaisienne, pour vous dire combien nous applaudissons à votre décoration et pour vous adresser des plus sincères et nos plus chaleureuses félicitations.

Nous qui avons collaboré avec vous à la préparation de la XXIIe fête fédérale, nous avons eu dans les très vos travaux et nous avons pu apprécier avec quel dévouement vous vous êtes occupé de cette organisation.

Aussi plus que tous les autres nous nous réjouissons qu'un tel dévouement ait été récompensé par l'honneur. M. le Président de la République vous ait accordé cette récompense si vaillée mais aussi si bien méritée. Nous vous prions d'accepter des quelques fleurs en témoignage de notre très vive sympathie.

M. Pennel présente alors à M. Despatures un bouquet dont le ruban tricolore porte l'inscription suivante :

Le comité d'organisation de la XXIIIe fête fédérale de gymnastique et la Roubaisienne, au commandant Despatures.

M. Despatures, très flatté, a répondu par quelques bonnes paroles et a fait l'éloge de la vaillante société.

A midi et demi, notre musique municipale la *Grande Harmonie* est également allé félicité M. Despatures et lui donner une sérénade. Après avoir joué deux morceaux en face de son habitation, les musiciens sont entrés.

M. Catteau, président de la *Grande Harmonie*, a pris la parole en ces termes :

« Mon commandant,

Nous venons vous présenter nos félicitations pour votre nomination de chevalier de la Légion d'honneur.

C'est la deuxième fois, croyons-nous, qu'il est donné à la Grande-Harmonie d'aller saluer un de ses concitoyens, décoré sur place au titre militaire ; le premier (M. Lemaire, qui fit comme v